



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Œuvres D'Architecture

Scamozzi, Vincenzo

Paris, 1764

Art. I. De l'espace des entre-colonnes.

urn:nbn:de:hbz:466:1-35944

CHAPITRE VI.

Des proportions de diverses parties relatives aux Ordres d'Architecture.

ARTICLE PREMIER.

De l'espacement des entre-colonnes.

LA distribution des colonnes est d'une grande conséquence, tant pour la solidité que pour la décoration des édifices, aussi avons-nous apporté tout le soin possible pour en fixer les proportions. Dans cette intention, nous établirons pour regle générale de donner la distance de 3 modules aux colonnes Toscanes, celles de 2 modules $\frac{3}{4}$ pour les Doriques, de $2\frac{1}{2}$ pour les Ioniques, de $2\frac{1}{4}$ pour les Romaines, & enfin la distance de 2 modules pour les colonnes Corinthiennes : observant que plus les Ordres sont massifs, plus les entre-colonnes doivent être larges, ayant d'ailleurs égard à la charge qui se trouve au dessus. C'est pourquoy, sans nous assujettir aux 5 espacements proposés par *Viruve*, la méthode que nous donnons a cet avantage, qu'il ne s'y trouve point de ces entre-colonnes trop étroites d'un module & demi, ni de ceux qu'il fait trop larges, en leur donnant 4 modules, comme à ceux de la basilique de *Fano* : nos entre-colonnes diminuant seulement d'un quart de module à mesure que les Ordres montent. Cependant comme il est nécessaire que l'entre-colonne du milieu soit plus large que les autres, pour les raisons que nous avons expliquées ci-devant, cette augmen-

tation, dans les Ordres délicats, sera d'un modillon & de l'espace qui est entre deux; dans le Dorique, elle sera d'un triglyphe & d'un métope, & à proportion pour l'Ordre Toscan.

A R T I C L E I I.

De l'ouverture des arcades.

Comme on est obligé de pratiquer des ouvertures aux édifices, tant pour servir de passage que pour donner du jour aux appartemens, il est nécessaire que les arcades d'en bas soient plus larges que celles d'en haut, ce que les Anciens ont exactement observé, comme on peut le remarquer aux amphithéâtres de Verone & de Pole, & à celui du Colisée, lequel a des fenêtres jusqu'au quatrième Ordre. Nous avons suivi la même règle aux portiques de la place saint Marc, à Venise, où le troisième Ordre a des fenêtres dont les appuis sont abattus, le premier & le second ayant des arcades dont celles du dessus sont plus étroites que celles qui se trouvent au dessous.

Quant à la proportion des arcs & à la grosseur de leurs jambages, elle doit varier suivant les Ordres. Ainsi, que les colonnes soient posées sur le plan de terre, ou qu'on les élève sur des piédestaux, les arcades Toscanes auront de hauteur un peu moins du double de leur largeur; cette hauteur doit aller toujours en augmentant jusqu'aux arcades Corinthiennes, lesquelles auront de hauteur sous clef, deux fois & demi leur largeur. Dans l'Ordre Dorique, la proportion des arcades est déterminée par les triglyphes & les métopes, & dans les autres Ordres, par les modillons.